



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2025-06/02

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt cinq**
le 2 juin à 19 heures
en exercice : 29 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
présents : 20 sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**
votants : 26 Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mai 2025

PRESENTS :

Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, AUDOIN-LUONG Marlène, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe.

ABSENTS REPRESENTES :

M. CORNU Jérôme donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme CRETELLO Karine.
Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à Mme PRATI Corinne.
M. PEREZ Serge donne procuration à M. INES Claude.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie.
M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

**OBJET : MAINTIEN OU NON D'UN ADJOINT DANS SES FONCTIONS SUITE A SON
RETRAIT DE DELEGATION**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2122-18 qui précise que « *lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions* » ;
- Vu** la délibération n° 05/01 du 26 mai 2020 fixant à 8 (huit) le nombre d'adjoints au Maire de Saint-Zacharie ;
- Vu** la délibération n° 05/02 du 26 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire ;
- Vu** l'arrêté municipal du 3 juin 2020 portant délégations d'une partie des fonctions du Maire à Mme MARCHAND Charlène dans les domaines des associations et du Conseil Municipal des jeunes ;
- Vu** l'arrêté municipal n° 2023/10/015 du 12 octobre 2023 portant délégations d'une partie des fonctions du Maire à Mme MARCHAND Charlène dans les domaines des associations et du Conseil Municipal des jeunes ;
- Vu** l'arrêté municipal n° 2025/05/014 du 6 mai 2025 portant retrait de ces délégations à Mme MARCHAND Charlène ;

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le maintien de Mme MARCHAND Charlène dans ses fonctions d'adjointe ;

Il est demandé au Conseil Municipal, par vote au scrutin public, de se prononcer de la façon suivante :

- « POUR » le maintien de Mme MARCHAND Charlène dans ses fonctions d'adjointe : pour maintenir l'adjointe dans ses fonctions.
- « CONTRE » le maintien de Mme MARCHAND Charlène dans ses fonctions d'adjointe : pour ne pas maintenir l'adjointe dans ses fonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

De ne pas maintenir Mme MARCHAND Charlène dans ses fonctions d'adjointe au Maire.

Suffrages exprimés	26	
Vote(s) Pour	1	Mme MARCHAND Charlène
Vote(s) Contre	25	M. COULOMB Jean-Jacques, M. FABRE Claude, Mme COLETTA Eliane, M. INES Claude, Mme DELLAVALLE Christine, M. POLLUS Alfred, Mme ROYER Carole, M. MARTIN Gilles, M. TABONE Paul, M. MERLO Raymond, Mme BOUHAFS Hayette, Mme PRATI Corinne, M. CORNU Jérôme, Mme NAUDIN Nathalie, Mme CRETELLO Karine, M. DEMOULIN Christophe, Mme BOTTERO Emilie, Mme AUDOIN-LUONG Marlène, Mme BAYLE Magali, Mme TRAPANI Virginie, M. INNOCENTI Maxime, Mme POZZI Monique, M. GEORGES Philippe, M. PEREZ Serge, Mme USSEGLIO Caroline.
Abstention(s)	0	

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire

Claude FABRE